

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 JANVIER 2015 n° 03/2015

DATE DE CONVOCATION : 9 janvier 2015

OBJET DE LA DELIBERATION :
**LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES : ADJONCTION D'UN MEMBRE
SUPPLEMENTAIRE A LA COMMISSION PERSONNEL ET ECONOMIE LOCALE**

L'an deux mille quinze et le quinze janvier à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

14 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Jean-Luc MOREL, Virginie GALLAND, Simon WEICKMANN, Henri OLIVE, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI, Pascale MARIOT.

5 procurations : Pierre VERA à François CHATELARD, Cédric LIGNON à Claude CODORNIU, Carole SARDA à Christine CHORIN MONIE, Sébastien GARCIA à Elie PUIG, Bénédicte FOURCAULT à Marie-France MONTOSSON.

Secrétaire de séance : Simon WEICKMANN.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	18
Présents ou représentés :	19	Abstention :	1
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-14 du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal avait listé les diverses commissions municipales ainsi que leur composition.

Afin d'introduire le regard « Financier » sur des matières qui impactent obligatoirement par leurs propositions sur le budget municipal, il sollicite l'adjonction de François CHATELARD en tant que membre supplémentaire de la Commission Personnel et de la Commission Economie Locale.

Le Conseil Municipal

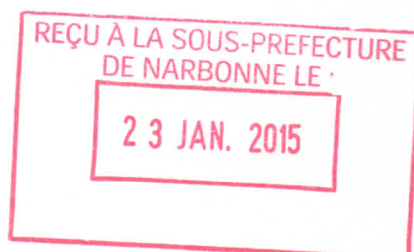
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

ACCEPTE de rajouter François CHATELARD en membre supplémentaire de la Commission Personnel et de la Commission Economie Locale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
de Narbonne, le 23/1/15
et de sa publication le 4/2/15



Claude CODORNIU